

Serge Urbany  
Député

Luxembourg, le 14 décembre 2015

**Objet : Demande de mise à l'ordre du jour de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de la question du futur encadrement législatif du Fonds de Compensation de la Sécurité sociale**

Monsieur le Président,

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale de mettre à l'ordre du jour d'une prochaine réunion de ladite commission un point relatif à la stratégie d'investissement et aux modifications législatives à apporter au *Fonds de compensation commun au régime général de pension* et d'inviter Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à cette réunion.

En date du 22 avril 2015, la Commission de la Sécurité sociale abordait le sujet de la stratégie d'investissement et de l'évolution du Fonds de Compensation. Lors de cette réunion, Monsieur le Ministre a déclaré qu'il serait disposé à reconsidérer la stratégie d'investissement du Fonds et d'établir une liste avec toutes les questions à aborder et à clarifier. Monsieur le Président de la Commission a d'ailleurs rappelé que si les autorités politiques entendaient imposer des restrictions au niveau de la stratégie d'investissement, il serait nécessaire de procéder à une modification législative dans ce sens.

Etant donné notamment les résultats de la COP21, nous aimerions avoir des explications quant à l'avancement des réflexions ministérielles au sujet de l'évolution future du Fonds de Compensation et en discuter au sein de la Commission.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.



Pour le groupe politique déi Lénk

Serge Urbany  
Député